

Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans: « Depuis un an, les villes ne sont pas gâtées »



Que pensez-vous du projet de loi d'orientation pour

le développement du territoire?

JEAN-PIERRE SUEUR. Il s'agit d'un projet de loi en trompe-l'œil. En effet, il ne fait qu'annoncer des lois et des rapports futurs. Ce recueil d'intentions est une duperie dans la mesure où le débat, au niveau tant national que local, a suscité des attentes qui ont peu de chances d'être satisfaites.

Ce projet de loi prend-il suffisamment en considération les problèmes spécifiques des grandes villes?

Je suis obligé de répondre par la négative. Je crains même que les velléités d'aménagement du territoire national ne se fassent au détriment des villes. Depuis sa mise en place, il y a un peu plus d'un an, le gouvernement Balladur a pris très peu de décisions en matière d'aménagement du territoire. Et, lorsqu'il s'est décidé à en prendre,

on ne peut pas dire que les villes aient été particulièrement « gâtées ». C'est ainsi que, dans le nouveau mode de calcul de la DGF, la progression de la dotation des villes a été obérée. La politique de la ville a marqué le pas. Quant au véritable saupoudrage en faveur des 32 000 communes rurales qui a été instauré, il n'aura pas d'effet sur le plan économique, car chacune de ces communes ne recevra que quelques miettes. Je crains fort que, sous prétexte d'encourager la solidarité, on ne développe, en réalité, un discours antiville.

Parmi les dix propositions de l'AMGVF, quelle est celle qui vous tient le plus à cœur?

Je suis, bien sûr, pour le respect des communes. Mais celles-ci seront plus fortes si elles se révèlent plus solidaires et si elles peuvent porter ensemble un certain nombre de projets. C'est tout l'enjeu de l'intercommunalité qu'il faut développer dans les agglomérations urbaines et au niveau des pays ruraux. Cela peut aller jusqu'à l'élection de conseils gérant les agglomérations ou les pays ruraux au suffrage universel.

Il faut absolument rééquilibrer les relations entre les départements et les métropoles urbaines. Actuellement, il y a disproportion entre l'apport fi-

nancier des villes aux départements et le niveau des subventions accordées aux métropoles urbaines par les collectivités départementales. A l'évidence, les départements doivent participer davantage au financement de la politique de la ville, de la rénovation des quartiers défavorisés et du logement social. En outre, il est anormal que le tissu urbain soit sous-représenté au sein des conseils généraux, dont il faut revoir le mode d'élection afin qu'il soit plus équilibré.

On parle beaucoup de la nécessité de clarifier les compétences des départements et des régions. Quelle est votre position à ce sujet?

Sur cette question, le projet de loi de Charles Pasqua n'est guère précis. Il s'agit pourtant d'un point très important. J'aimerais bien, par exemple, que l'on définisse clairement les compétences en matière d'environnement. Les financements croisés ont montré leurs limites. Les électeurs, les citoyens et les contribuables souhaitent plus de « lisibilité ». Ils veulent savoir, et c'est compréhensible, « qui fait quoi ». A l'heure actuelle, la réponse à cette question pourtant élémentaire n'est pas évidente. Un besoin de simplification et de clarification s'impose donc.